

Thème : Actualité jurisprudentielle en droit social : panorama annuel

Date : Mercredi 26 juin 2024 de 14h00 à 17h00

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat / **Niveau :** 2

Objectifs :

- *Connaître la jurisprudence de la Cour de cassation en droit du travail*
- *Actualiser ses connaissances en droit du travail*
- *Savoir intégrer ces connaissances dans sa pratique professionnelle*

Méthodes mobilisées :

Programme :

Actualité des principaux arrêts de la chambre sociale, de la 2e chambre civile et de l'Assemblée plénière de la Cour de cassation en matière de droit du travail

Moyens pédagogiques : Support powerpoint et échanges avec les participants

Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenants:

- Maître Damien CHENU, Avocat au barreau de Tours, Maître de conférences à l'Université d'Orléans
- Monsieur Alexandre DAVID, Président de la Chambre Sociale de la Cour d'Appel d'Orléans

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2023 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOEA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.